

actuelle pour invalidité due à la guerre: \$75 par mois plus une fraction d'allocation pour impotence. En dépit des efforts qu'il a faits pour se rétablir, cet homme n'a pu obtenir d'emploi rémunérateur depuis son retour dans son pays natal en 1922, à cause de ses incapacités multiples et du fait qu'un bras artificiel est peu pratique pour un aveugle, sauf pour l'apparence, puisqu'il lui manque le toucher et la vue pour en diriger l'usage.

*D57593 LaPlaine, Albert; A.A.C., Le Régiment de Maisonneuve.* En Hollande, en 1945, blessé par l'explosion d'une mine à haut explosif. Invalidités: perte de la vue, œil gauche artificiel, perception de la lumière de l'œil droit seulement; oreille gauche mutilée; côté gauche du visage grièvement brûlé par la poudre et cicatrisé; bras gauche amputé au-dessus du coude; jambe gauche amputée au bas du genou. Célibataire. Une simple addition des infirmités de cet homme dépasserait 225 p. 100. Indemnité actuelle pour invalidité due à la guerre: \$75 par mois plus une fraction d'allocation pour impotence. Aucune occupation rémunératrice ne lui a été possible jusqu'ici, et il n'en a aucune en vue.

Ces exemples montrent qu'aux taux présents ou futurs l'indemnité ne dédommagera jamais le jeune homme d'il y a trente ans ou le jeune homme d'aujourd'hui pour la perte presque totale de toutes ses espérances légitimes et de son avenir. Ces deux cas montrent le besoin d'une indemnité plus élevée pour le nombre relativement restreint des grands invalides, groupe dans lequel nous comprenons toutes sortes de cas de grande incapacité.

C'est un honneur et un plaisir de pouvoir vous lire ce mémoire, messieurs, et c'est à regret, en tant que Canadien que je me suis vu dans l'obligation de le faire.

M. DIES: Pourrions-nous avoir un mot du capitaine Woodcock membre de cette organisation?

Le colonel BAKER: Monsieur le président, le temps est venu où nous devons lever la séance de ce matin, et je suis heureux que le président ait mentionné qu'il conviendrait de discuter plus tard dans la journée. Je crois, monsieur Dies, qu'il sera mieux alors d'entendre le capitaine Woodcock.

Puis-je dire, monsieur le président et messieurs, combien nous apprécions cette occasion que nous avons eue d'être avec vous ce matin. J'avoue que nous sommes présentés dans un court délai. M. Burgess est entré en rapport avec nous et nous avons eu beaucoup de difficulté à prendre les dispositions voulues avec les chemins de fer, et même alors, nous n'avons pas obtenu l'idéal. Malgré tout, nous sommes ici. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de nous présenter avec notre organisation sœur, la Légion canadienne. Nous avons trouvé son mémoire intéressant. Nous espérons que vous avez trouvé le nôtre intéressant aussi. J'espère que nous aurons l'occasion de discuter nos mémoires et les points qui s'en dégagent, longuement durant la journée, car nous devons quitter Ottawa ce soir. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je suis sûr que vous désirez que je manifeste en votre nom, au colonel Baker et au padre Lambert ainsi qu'à ses collègues, notre appréciation de l'éloquence avec laquelle ils ont plaidé la cause de ceux qu'ils représentent; de la manière si courageuse avec laquelle ils font face aux difficultés qui se posent pour eux par suite de leurs services au pays. Le grand courage dont ils ont fait preuve aujourd'hui en se présentant ici, parle en leur faveur avec encore plus d'éloquence. Je désire les remercier tous, les uns, les autres, pour avoir comparu devant notre Comité.

Avant de demander au ministre de dire quelques mots, le général Price désire parler avant l'ajournement.

Le général PRICE: Monsieur le président, je ne parlerai qu'un instant. Je désire féliciter nos organisations sœurs, par l'intermédiaire du colonel Baker et du révérend M. Lambert, pour leurs magnifiques mémoires. J'aimerais relever le défi du padre et lui dire que nos recommandations ne représentent qu'un minimum absolu et non l'idéal vers lequel nous tendons; et nous serons plus qu'heureux s'il